

BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Région HAUTS-DE-FRANCE

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Document OBLIGATOIRE pour tous les élèves , à compléter et à retourner à l'établissement d'accueil lors de l'inscription ou au plus tard le 10 septembre 2018, accompagné s'il y a lieu du dossier de bourse ou des pièces mentionnées ci-après selon votre situation

NOM - Prénom du représentant légal :

NOM - Prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Adresse :

..... Tél :

Etablissement fréquenté en 2017/2018 : Classe :

Etablissement fréquenté à la rentrée 2018 : Classe :

► **CAS DES ELEVES qui étaient scolarisés dans un établissement d'enseignement agricole de la région au cours de l'année scolaire précédente**

élève boursier en 2017/2018 , sollicite la reconduction de la bourse : celle-ci sera reconduite sans changement de l'année de référence des revenus, aucune pièce n'est à fournir

élève boursier en 2017/2018 , sollicite le réexamen (*) du droit à bourse suite à un changement de situation familiale et/ou professionnelle depuis l'année des revenus pris en considération : fournir l'avis d'imposition sur les revenus 2016 si changement professionnel, ou dossier complet si changement de situation familiale

redoublement, ou changement d'orientation : réexamen obligatoire, fournir uniquement l'avis d'imposition sur les revenus 2016

entrée dans le second cycle (CAPa, 2^{de}) : dossier complet à déposer auprès de l'établissement

élève n'ayant pas bénéficié d'une bourse en 2017/2018, et tous cas particuliers (notamment demande de dérogation pour prise en compte des revenus 2017) : dossier complet à déposer auprès de l'établissement

ne sollicite pas de bourse nationale pour l'année scolaire 2018/2019

► **CAS DES ELEVES ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, en provenance d'un établissement de l'Education Nationale**

élève sortant de classe de 3^{ème} , disposant d'une notification d'ouverture de droit à bourse de l'inspection académique : fournir uniquement la notification (+ relevé de note du brevet en cas de mention B ou TB)

élève sortant d'une autre classe : dossier complet à déposer auprès de l'établissement

ne sollicite pas de bourse nationale pour l'année scolaire 2018/2019

Fait à Le..... Signature du représentant légal :

(*) le réexamen entraîne l'application du barème afférent à l'année scolaire 2018/2019, que celui-ci ait pour conséquence la suppression, la diminution ou l'augmentation de la bourse précédemment allouée.

Un simulateur de calcul est à votre disposition à l'adresse suivante : www.simulbourses.educagri.fr

Cocher la case qui correspond à votre situation